



# 57° CONSEIL DIRECTEUR

### 71° SESSION DU COMITÉ RÉGIONAL DE L'OMS POUR LES AMÉRIQUES

Washington, D.C., ÉUA, du 30 septembre au 4 octobre 2019

CD57.R5 Original : anglais

## *RÉSOLUTION*

#### CD57.R5

#### BUDGET PROGRAMME DE L'ORGANISATION PANAMÉRICAINE DE LA SANTÉ 2020-2021

#### LE 57<sup>e</sup> CONSEIL DIRECTEUR,

Ayant examiné le *Budget programme de l'Organisation panaméricaine de la Santé 2020-2021 (document officiel 358*);

Ayant examiné le rapport de la 164<sup>e</sup> session du Comité exécutif (document CD57/2);

Prenant note des efforts déployés par le Bureau sanitaire panaméricain (BSP) pour proposer un budget programme qui tient compte tant des préoccupations économiques des États Membres que de la responsabilité conjointe des États Membres et du BSP d'exécuter les mandats en matière de santé publique ;

Gardant à l'esprit l'article 14.C de la Constitution de l'Organisation panaméricaine de la Santé et l'article III, paragraphe 3.5, du Règlement financier de l'Organisation panaméricaine de la Santé,

#### **DÉCIDE** :

1. D'approuver le programme de travail de l'Organisation panaméricaine de la Santé (OPS) avec un budget de US\$ 620,0 millions¹ pour les programmes de base et de \$30,0 millions pour les programmes spéciaux, tel que décrit dans le *Budget programme de l'Organisation panaméricaine de la Santé 2020-2021 (document officiel 358*).

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Sauf stipulation contraire, toutes les valeurs monétaires dans cette résolution sont exprimées en dollars des États-Unis.

- 2. D'encourager les États Membres, les États participants et les Membres associés à continuer de s'acquitter de leurs contributions fixées dans les délais impartis en 2020 et 2021 ainsi que des arriérés de contributions qu'ils pourraient avoir accumulés au cours des périodes budgétaires précédentes.
- 3. D'encourager les États Membres, les États participants et les Membres associés à continuer de plaider en faveur d'une répartition équitable des ressources de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et en particulier pour que l'OMS finance pleinement l'espace budgétaire alloué à la Région des Amériques.
- 4. D'encourager les États Membres, les États participants et les Membres associés à verser des contributions volontaires alignées sur le Budget programme 2020-2021 de l'OPS et, dans la mesure du possible, à envisager de rendre ces contributions pleinement flexibles et non affectées.
- 5. D'approuver les contributions fixées pour l'exercice biennal 2020-2021 d'un montant de \$225,9 millions, composé : *a)* de \$194,4 millions en contributions nettes des États Membres, États participants et Membres associés, ne requérant aucune augmentation par rapport au dernier montant approuvé des contributions fixées nettes (\$194,4 millions) et *b)* de \$31 478 000 à titre de transfert au Fonds de péréquation des impôts, tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessous.
- 6. Dans le cadre de l'établissement des contributions fixées des États Membres, des États participants et des Membres associés, les contributions fixées seront en outre réduites du montant inscrit à leur crédit dans le Fonds de péréquation des impôts, à part que les crédits des États qui prélèvent des impôts sur les émoluments reçus du BSP par leurs ressortissants et résidents seront réduits des montants de tels remboursements d'impôts par le BSP.
- 7. De financer les programmes de base approuvés de la façon suivante et à partir des sources de financement indiquées :

Source de financement	Montant (US\$)
Contributions fixées des États Membres, des États participants et des Membres associés de l'OPS	225 878 000
Moins crédit provenant du Fonds de péréquation des impôts	31 478 000
Recettes diverses inscrites au budget	20 000 000
Contributions volontaires de l'OPS et autres sources	189 800 000
Allocation de fonds provenant de l'OMS à la Région des Amériques	215 800 000
TOTAL	620 000 000

8. D'autoriser la Directrice à utiliser toutes les sources de financement indiquées cidessus pour financer le Budget programme 2020-2021 de l'OPS, sous réserve de la disponibilité des fonds. 9. De demander à la Directrice de faire rapport sur le montant des dépenses pour chaque source de financement, et au titre des 28 résultats intermédiaires du Budget programme 2020-2021 de l'OPS, dans l'évaluation de fin de période biennale qui sera présentée aux Organes directeurs en 2022.

(Quatrième réunion, le 1 octobre 2019)